



BEINES

a décidé d'engager la procédure
de révision du P.O.S. par
ELABORATION D'UN P.L.U.

UN PROJET POUR L'AVENIR

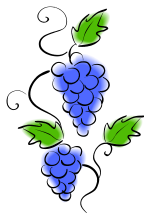
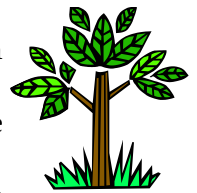
La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) a instauré de nouveaux documents d'urbanisme permettant d'exprimer une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement de notre village : **le P.L.U. - Plan Local d'Urbanisme remplace le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols)**. Cette démarche est aussi motivée par l'adoption de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui notifie la caducité systématique du POS au 1^{er} Janvier 2016, sauf si les communes ont engagé un PLU ; ce que nous avons fait par délibération en date du 11 août 2014.

Le P.L.U. couvre l'intégralité du territoire communal. Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables, P.A.D.D.** présentera les objectifs généraux pour notre village.

Le P.L.U. abordera les thèmes suivants :

La protection de l'environnement

- Imposer des objectifs de densité et de diminution de la consommation de l'espace ;
- Ouvrir de nouvelles possibilités de constructions dans le cadre d'un développement harmonieux et durable de la commune ;
- Sauvegarder les éléments forts du paysage communal, afin de conserver l'identité paysagère ;
- Intégrer une démarche de développement durable et induire une dynamique de constructions durables.



Le développement économique :

- Conforter les activités artisanales ;
- Préserver l'activité agricole et viticole ;
- Développer les communications numériques.

La cohésion sociale :

- Assurer un renouvellement de population qui permette de conserver les services et équipements existants ;
- Favoriser la mixité sociale et la mixité des logements ;
- Privilégier le renouvellement urbain ;
- Conforter le niveau en équipements et en services publics afin de répondre aux besoins de la population en place et à venir.



La commune souhaite qu'au travers du **Plan Local d'urbanisme** soit développé **un véritable projet d'ensemble**, afin d'envisager l'avenir de notre territoire, et que soient instituées des règles générales prenant en compte les besoins en équipements, l'environnement, les paysages, le patrimoine architectural, ...

Il s'agit de répondre aux préoccupations liées à l'aménagement du territoire en lien avec le développement durable.

UN PROJET CONCERTÉ - LA POPULATION EST ASSOCIÉE

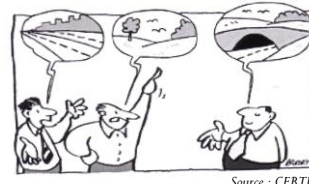
M. le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à prendre connaissance des réflexions pour l'élaboration du P.L.U. et à vous exprimer sur les projets et les propositions envisagés.

Une **mise à disposition** des éléments constitutifs du Plan Local d'Urbanisme est organisée en mairie, elle durera jusqu'à l'approbation définitive du P.L.U.

Les informations seront complétées et mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des études et vous seront également transmises par le **bulletin municipal ou bulletin « spécial PLU »**.

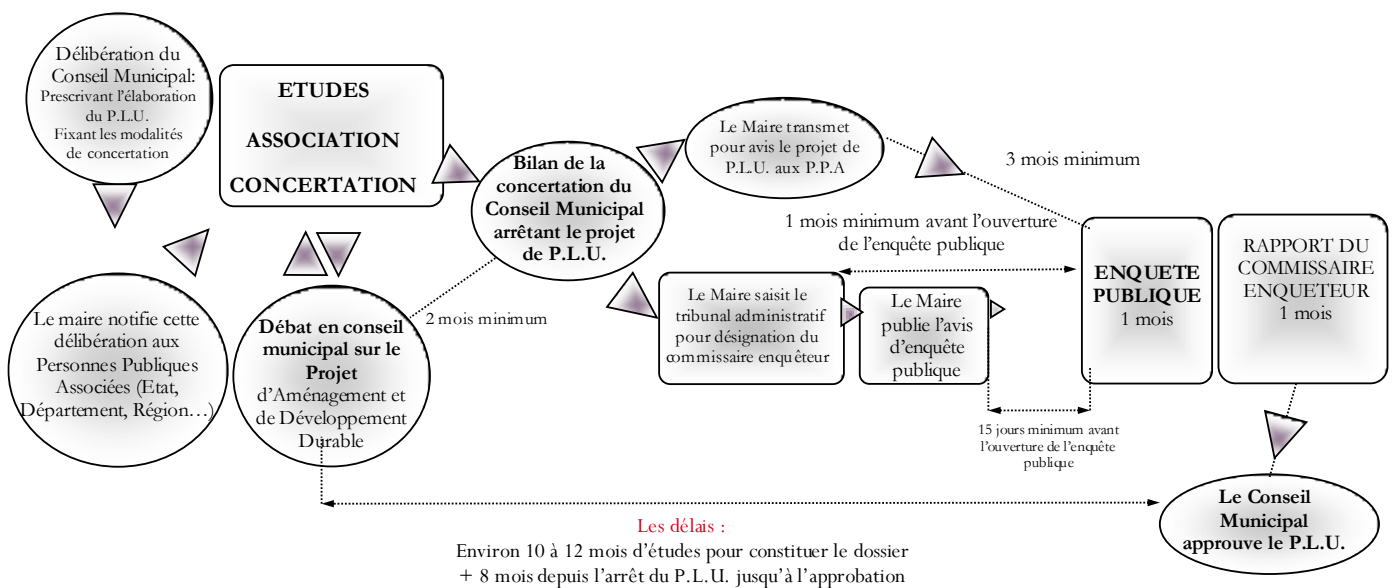


Un **cahier de concertation est à la disposition de tous** en mairie pour y inscrire vos remarques, vos idées, vos suggestions et vos requêtes.



Une **réunion publique** sera animée par le bureau d'études afin de présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

DES ETUDES - DES ETAPES - UNE PROCEDURE



Source : Loi Urbanisme et habitat, Volet urbanisme « service après vote », Ministère de l'Équipement, DGUHC, août 2003.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Pour l'élaboration des pièces du dossier et les études nécessaires, la commune a mandaté un bureau d'études composé de différentes compétences ; il s'agit de l'agence **PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage** (10 150 Charmont s/B) spécialisé dans les études d'urbanisme et la réalisation de projets d'aménagement.

